



PROJET EOLIEN VENTS DE LOIRE NIEVRE - 58

COMMUNES DE SAINT-LAURENT-L'ABBAYE
ET SAINT-QUENTIN-SUR-NOHAIN
SEPTEMBRE 2016 - Version complétée Mars 2017



DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION UNIQUE

**VOLUME 6 : DOCUMENTS SPECIFIQUES DEMANDES AU
TITRE DU CODE DE L'URBANISME**

Signature et cachet du Demandeur

EOLE-RES S.A
Bureau de Lyon
53/55 Boulevard des Brotteaux
69006 LYON
Tél. : 04 72 69 77 20
Fax : 04 27 01 26 12
Siret 423 379 338 00035
RCS Avignon 2001B117

AVANT-PROPOS

La société EOLE-RES, société anonyme au capital de 10 816 792 € ayant son siège social au 330, rue du Mourelet, Z.I. de Courtine, 84000 Avignon, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés d’Avignon sous le numéro 423 379 338 (ci-après dénommée « **RES** »), représentée par Monsieur Matthieu GUERARD, Directeur Général Délégué, a le plaisir de vous soumettre le dossier de demande d'autorisation unique relatif à la centrale éolienne de VENTS DE LOIRE sur les communes de SAINT-LAURENT-L’ABBAYE et SAINT-QUENTIN–SUR-NOHAIN qui se compose des pièces suivantes :

- Volume 1 – CERFA unique
- Volume 2 – Sommaire inversé
- Volume 3 – Description de la demande
- Volume 4 – Étude d’Impact sur l’Environnement et son Résumé Non Technique
- Volume 5 – Étude De Danger et son Résumé Non Technique
- Volume 6 – Documents spécifiques demandés au titre du code de l’urbanisme
- Volume 7 – Documents demandés au titre du code de l’environnement
- Volume 8 – Accords/avis consultatifs

Le présent volume 6/8 du dossier, constitue les documents demandés au titre du code de l’urbanisme de la demande d'autorisation du projet éolien de VENTS DE LOIRE.

SOMMAIRE

1. NOTICE DESCRIPTIVE – AU10.1.....	1
1.1. Etat initial des terrains – AU 10.1.1.....	1
1.2. Insertion du projet dans son environnement – AU10.1.2.....	1
2. PLANS DE MASSE – AU10.2.....	3
3. PLAN DES FACADES ET DES TOITURES – AU10.3	7
4. PLAN EN COUPE – AU10.4.....	9
5. INSERTION PAYSAGERE ET PHOTOGRAPHIES DANS L’ENVIRONNEMENT PROCHE ET DANS LE PAYSAGE - AU10.5/6/7	11
6. PLAN DE SYNTHESE.....	15

1. NOTICE DESCRIPTIVE – AU10.1

1.1. Etat initial des terrains – AU 10.1.1

Le secteur d’étude est localisé au sein de l’unité paysagère « Plaine de la charité sur Loire », paysage agricole à peine ondulé, appuyé aux forêts du plateau du nivernais, marqué par les cultures géométriques où s’interposent quelques prairies avec une quasi absence d’éléments naturels structurants dans le paysage, très peu de haies et structures boisées subsistent dans le secteur. La vue s’étend à plusieurs dizaines de kilomètres. L’habitat, perceptible à ses toits, isolés ou regroupés, est constamment présent. Les villages et les hameaux sont en grande majorité implantés au sein de vallées ou de dépressions et entourés de végétation ce qui contribue à atténuer fortement les impacts visuels à partir de l’agglomération. Ce secteur est vaste et d’une topographie régulière.

On peut noter à la limite de cette unité paysagère, la vallée et la plaine humide du Nohain, le vallon du Nohain se situe à une vingtaine de mètres en contrebas du projet éolien, élément le plus marquant en limite de secteur d’étude.

Sur site d’implantation, la topographie est légèrement ondulée présentant ainsi quelques micro-vallées. La zone d’implantation est notamment bordée par une ample vallée sèche autour de Chevroux, un grand plateau à l’ouest et un plateau plus compact à l’est.

Le secteur d’implantation est entouré d’habitats, dans lesquels les vues sont traditionnellement orientées vers les rues et l’intérieur du village plutôt que vers l’extérieur et les grands paysages du plateau. L’agriculture est omniprésente et morcelée d’une multitude de parcelles agricoles (culture d’orge et de blé principalement) desservies par des chemins en terre. On repère également de nombreux hangars et de nombreuses fermes.

Plusieurs lignes électriques THT supportées par des pylônes traversent le site d’implantation. On note également quelques lignes 20KV, ainsi que des lignes téléphoniques aériennes. Plusieurs routes départementales et communales bordent le projet de parc éolien.

Enfin, quelques rares bosquets survivent dans ce paysage openfield sans élément paysager structurant.

1.2. Insertion du projet dans son environnement – AU10.1.2.

Les points descriptifs demandés sont traités de manière systématique pour les éléments composant le parc éolien. Seront abordés dans l’ordre suivant :

- **AU10.1.2.1** L’aménagement du terrain, en indiquant ce qui est modifié ou supprimé ;
- **AU10.1.2.2** L’implantation, l’organisation, la composition et le volume des constructions nouvelles, notamment par rapport aux constructions ou paysages avoisinants ;
- **AU10.1.2.3** Le traitement des constructions, clôtures, végétations ou aménagements situés en limite de terrain ;
- **AU10.1.2.4** Les matériaux et les couleurs des constructions ;
- **AU10.1.2.5** Le traitement des espaces libres, notamment les plantations à conserver ou à créer ;
- **AU10.1.2.6** L’organisation et l’aménagement des accès au terrain, aux constructions et aux aires de stationnement.

Conformément aux dispositions de l’arrêté du 13 novembre 2009 « relatif à la réalisation du balisage des éoliennes situées en dehors des zones grevées de servitudes aéronautiques » l’ensemble des aérogénérateurs seront peints de l’une des teintes blanches autorisées (RAL 9003, 9010, 9016, 7035, 7038).

Toutes les mesures précisées dans les prochains paragraphes sont des dimensions maximales et concerne l’ensemble du projet.

Eoliennes :

AU10.1.2.1	<i>Implantation d’un aérogénérateur d’une emprise au sol de 78,5 m² (SP) assis sur une plateforme en grave calcaire d’une surface moyenne de 2500 m². Toutes les plateformes seront implantées en bord de chemins agricoles existants qui seront améliorés pour permettre le passage des convois. Les câbles pour le raccordement électrique inter-éoliennes seront enterrés de part et d’autre des chemins.</i>
AU10.1.2.2	<i>Création d’une construction d’une hauteur maximale de 180 m et d’un rayon de surplomb de 65,5 mètres maximum. Aucune construction préexistante dans un rayon de 800 mètres. L’édifice le plus proche étant le hameau de CHAUME-PANIER par rapport à l’éolienne T7.</i>
AU10.1.2.3	<i>Aucune construction, clôture, végétation ou aménagement situés en limite de terrain ne fera l’objet d’un traitement.</i>
AU10.1.2.4	<i>Revêtement du mât de couleur blanc grisé RAL 7035 ou similaire. L’éolienne repose sur une fondation en béton. Le mât est composé de 3 à 4 sections en acier et éventuellement de béton en embase. Les pales sont constituées de matériaux composites.</i>
AU10.1.2.5	<i>Aucune plantation ne sera ajoutée ni supprimée en dehors de la plateforme.</i>
AU10.1.2.6	<i>L’accès au site se fait depuis la sortie 25 de l’A77 « Pouilly sur Loire ». L’accès au parc éolien est envisagé par l’OUEST depuis la D153 en direction de Saint-Laurent-l’Abbaye en passant par Soumard. Les convois emprunteront ensuite la voie vicinale entre Saint Laurent et Chambeau avant de desservir les 8 éoliennes grâce au réseau de chemins agricoles existants.</i>

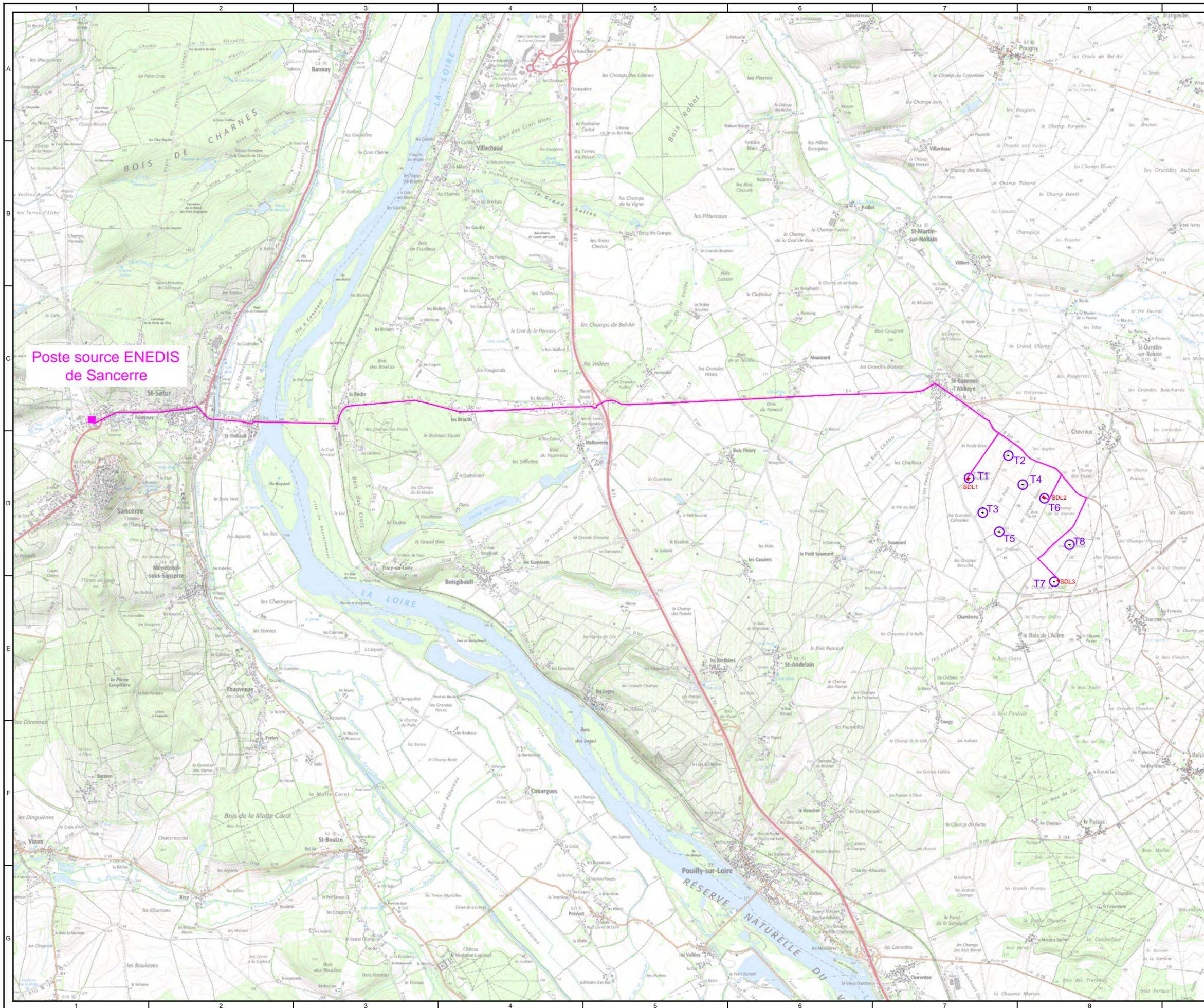
Structures de livraison :

AU10.1.2.1	<p><i>Implantation d'une Structure de Livraison composée de 2 structures rectangulaires d'une superficie totale de 63 m² (SP) divisé en 2 structures de 31,5 m² (SP). Chaque élément est espacé de 2 mètres. L'ensemble est assis sur une plateforme en grave calcaire d'environ 175 m².</i></p> <p><i>Les trois structures de livraisons jouxtent la plateforme de grutage d'une éolienne. Aucun accès supplémentaire n'est nécessaire.</i></p>
AU10.1.2.2	<p><i>Création de 2 édifices d'une hauteur maximale de 3 mètres et d'une largeur maximale de 10,5 m. Absence d'autre construction préexistante dans un rayon de 800 mètres, les édifices les plus proches étant les éoliennes T2 et T7.</i></p>
AU10.1.2.3	<p><i>Aucune construction, clôture, végétation ou aménagement situés en limite de terrain ne fera l'objet d'un traitement.</i></p>
AU10.1.2.4	<p><i>Les deux bâtiments composant une Structure de Livraison auront un toit plat et seront peints dans une teinte claire et neutre comme le RAL 7044 ou similaire.</i></p>
AU10.1.2.5	<p><i>Aucune plantation ne sera ajoutée ni supprimée en dehors de la plateforme.</i></p>
AU10.1.2.6	<p><i>L'accès au site se fait depuis la sortie 25 de l'A77 « Pouilly sur Loire ». L'accès au parc éolien est envisagé par l'OUEST depuis la D153 en direction de Saint Laurent l'Abbaye en passant par Soumard. Les convois emprunteront ensuite la voie vicinale entre Saint Laurent et Chambeau avant de desservir les 3 structures de livraison grâce au réseau de chemins agricoles existants.</i></p>

2. PLANS DE MASSE – AU10.2

Un plan de masse des constructions à édifier ou à modifier dans les trois dimensions [3° du I de l'art. 4 du décret n° 2014-450 et art. R*. 431-9 du code de l'urbanisme] :

- *Plan masse des constructions – voir plan A0*
- *Plan de localisation du poste source*
- *Plan des accès et des unités foncières*



Poste source ENEDIS de Sancerre

Projet

- Ō [àæ^A^A^C[. |a^] } ^
- Û [ç [|A^A^C[. |a^] } ^
- ◆ Structure de livraison (SDL)

Raccordement

- Ū [à æ^A^A^C[. |a^] } ^ Ō [à æ^A^A^C[. |a^] } ^
- Poste source ENEDIS de Sancerre
- ~ P [] [ç [|A^A^C[. |a^] } ^] [ç [|A^A^C[. |a^] } ^]

David LARGERON
ARCHITECTE DPLG
27, rue de la Santignière
69970 CHAPONNAY
Tél./ Fax 04 37 23 50 32 - Port. 06 16 17 33 27
Siret 419 454 030 00088

* A l'2 h p k par ENEDIS dans le cadre des 2 w f gu de raccordement
l 2 c r k f g u c r l 2 u q d e p l q p T x p g C w q t k u c l q p W p l s w g
x q l T q e w o g p c l q p v e j p l s w g T g l 2 f t e p e g C P G F I U +

02	ALM	--	FG	15-02-2017	MAJ LAYOUT
01	ALM	--	FG	01-09-2016	FIRST ISSUE
VERS	PAR	IRIGATION	APP	DATE	COMMENTAIRES
LAYOUT DWG	02984D0001-01			T-LAYOUT NO.	PFRLV1037

02984D2824-02

COORDS	L93		
OBJECTIF	PLANNING		
ECHELLE	1 : 50 000	IMPRIMER AU FORMAT D'ORIGINE	A3

NOM DU PROJET
**CENTRALE EOLIENNE
VENTS DE LOIRE**

NOM DU DESSIN
**AU 10.2 (2)
PLAN DE LOCALISATION
DU POSTE SOURCE**

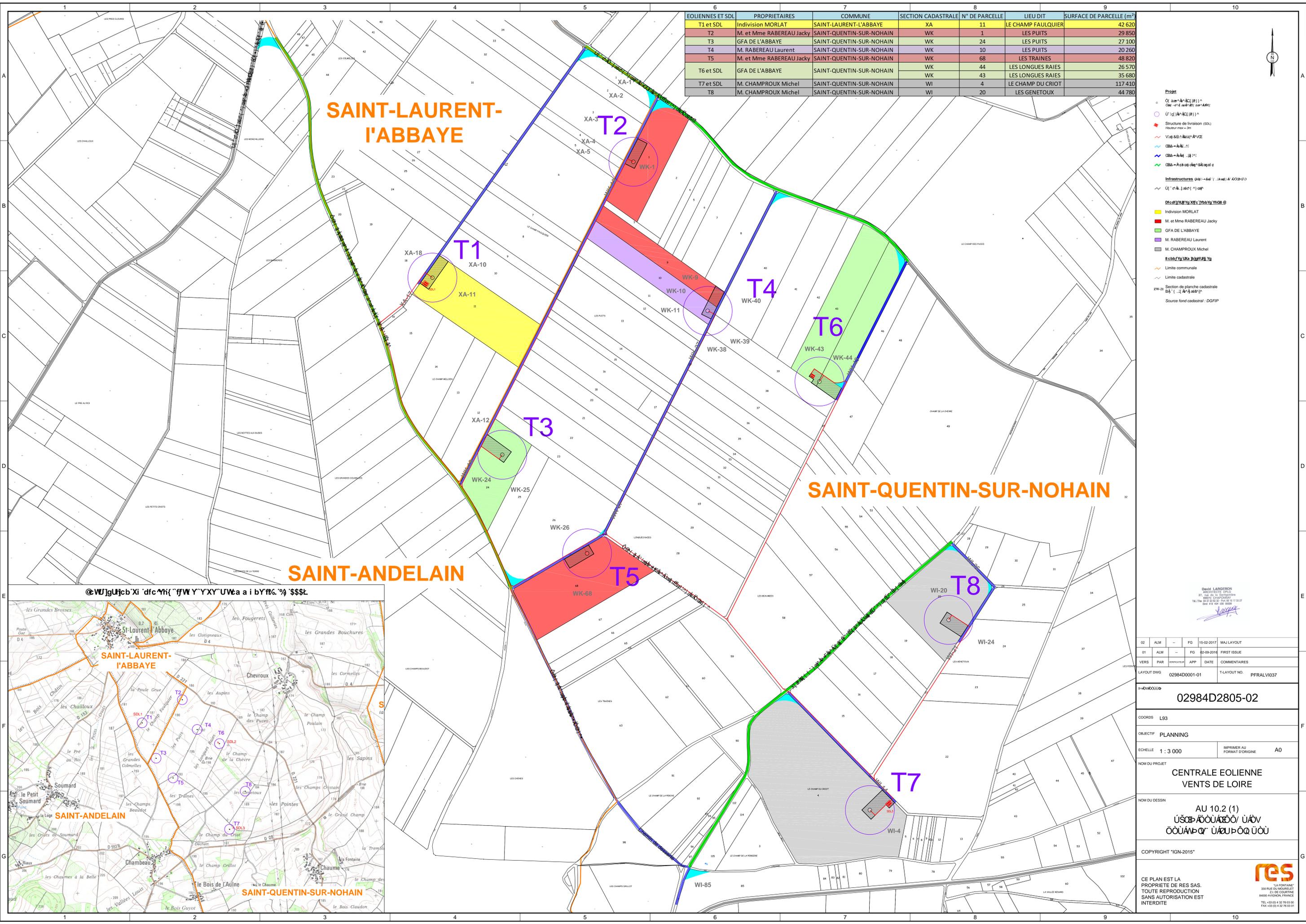
COPYRIGHT "IGN-2015"

CE PLAN EST LA
PROPRIETE DE RES SAS.
TOUTE REPRODUCTION
SANS AUTORISATION EST
INTERDITE

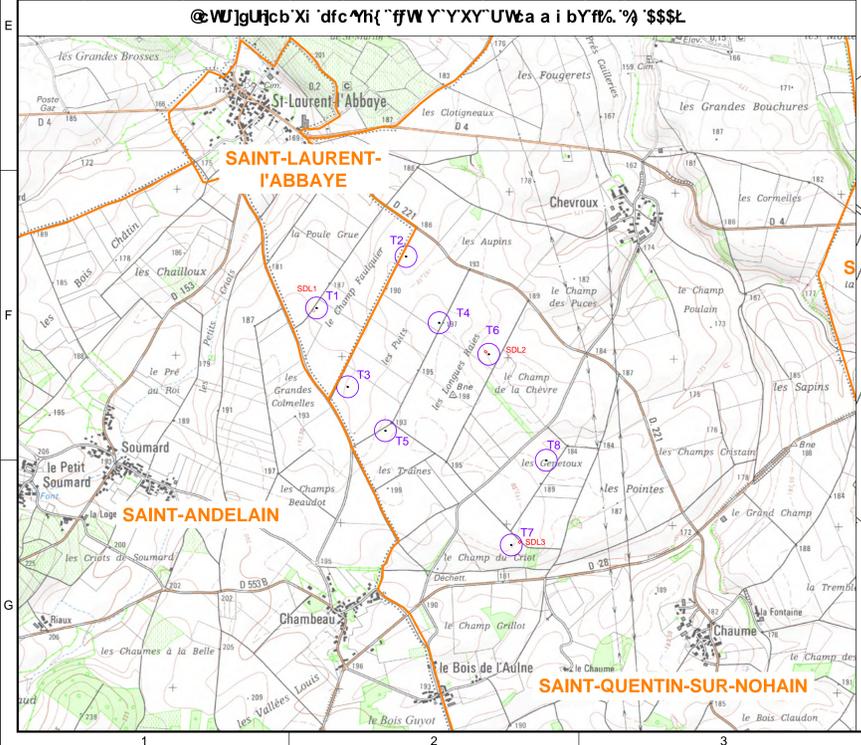


LA FONTAINE
330 RUE DU MOURET
Z.I. DE COURTINE
84000 AVIGNON, FRANCE
TEL: +33 (0) 4 32 78 03 00
FAX: +33 (0) 4 32 78 03 01

EOLIENNES ET SDL	PROPRIETAIRES	COMMUNE	SECTION CADASTRALE	N° DE PARCELLE	LIEU DIT	SURFACE DE PARCELLE (m²)
T1 et SDL	Indivision MORLAT	SAINT-LAURENT-L'ABBAYE	XA	11	LE CHAMP FAULQUIER	42 620
T2	M. et Mme RABEREAU Jacky	SAINT-QUENTIN-SUR-NOHAIN	WK	1	LES PUIITS	29 850
T3	GFA DE L'ABBAYE	SAINT-QUENTIN-SUR-NOHAIN	WK	24	LES PUIITS	27 100
T4	M. RABEREAU Laurent	SAINT-QUENTIN-SUR-NOHAIN	WK	10	LES PUIITS	20 260
T5	M. et Mme RABEREAU Jacky	SAINT-QUENTIN-SUR-NOHAIN	WK	68	LES TRAINES	48 820
T6 et SDL	GFA DE L'ABBAYE	SAINT-QUENTIN-SUR-NOHAIN	WK	44	LES LONGUES RAIES	26 570
			WK	43	LES LONGUES RAIES	35 680
T7 et SDL	M. CHAMPROUX Michel	SAINT-QUENTIN-SUR-NOHAIN	WI	4	LE CHAMP DU CRIOT	117 410
T8	M. CHAMPROUX Michel	SAINT-QUENTIN-SUR-NOHAIN	WI	20	LES GENETOUX	44 780



- Projet**
- Localisation des éoliennes
 - Localisation des fondations
 - Structure de livraison (SDL) Hauteur max = 3m
 - Vitesse de livraison (V.L.)
 - OSB - 4.0m
 - OSB - 4.0m
 - OSB - 4.0m
- Infrastructures**
- Limites communales
 - Limites cadastrales
 - Section de planche cadastrale
 - Source fond cadastral - DGFIP
- Propriétaires**
- Indivision MORLAT
 - M. et Mme RABEREAU Jacky
 - GFA DE L'ABBAYE
 - M. RABEREAU Laurent
 - M. CHAMPROUX Michel



David LARGIERON
Architecte DPLG
16, Rue de la République
41000 Blois
Tél : 02 54 44 00 00

02	ALM	FG	15-02-2017	MAJ LAYOUT
01	ALM	FG	02-09-2016	FIRST ISSUE
VERS	PAR	APP	DATE	COMMENTAIRES
LAYOUT DWG	02984D0001-01	T-LAYOUT NO.	PFRALV1037	

02984D2805-02

COORDS L93

OBJECTIF PLANNING

ECHELLE 1 : 3 000 IMPRIMER AU FORMAT D'ORIGINE A0

NOM DU PROJET CENTRALE EOLIENNE VENTS DE LOIRE

NOM DU DESSIN AU 10.2 (1)
USP-000A00 / U00
000A00 / U00

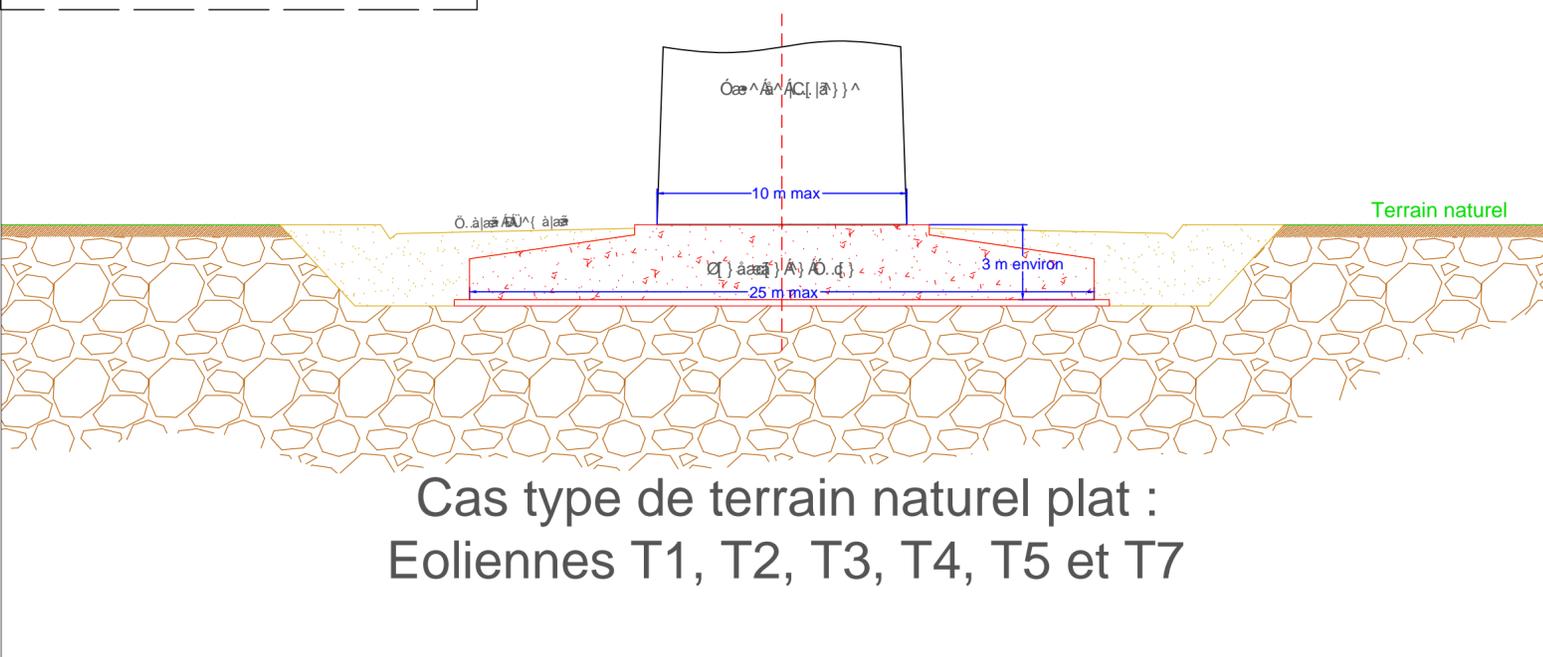
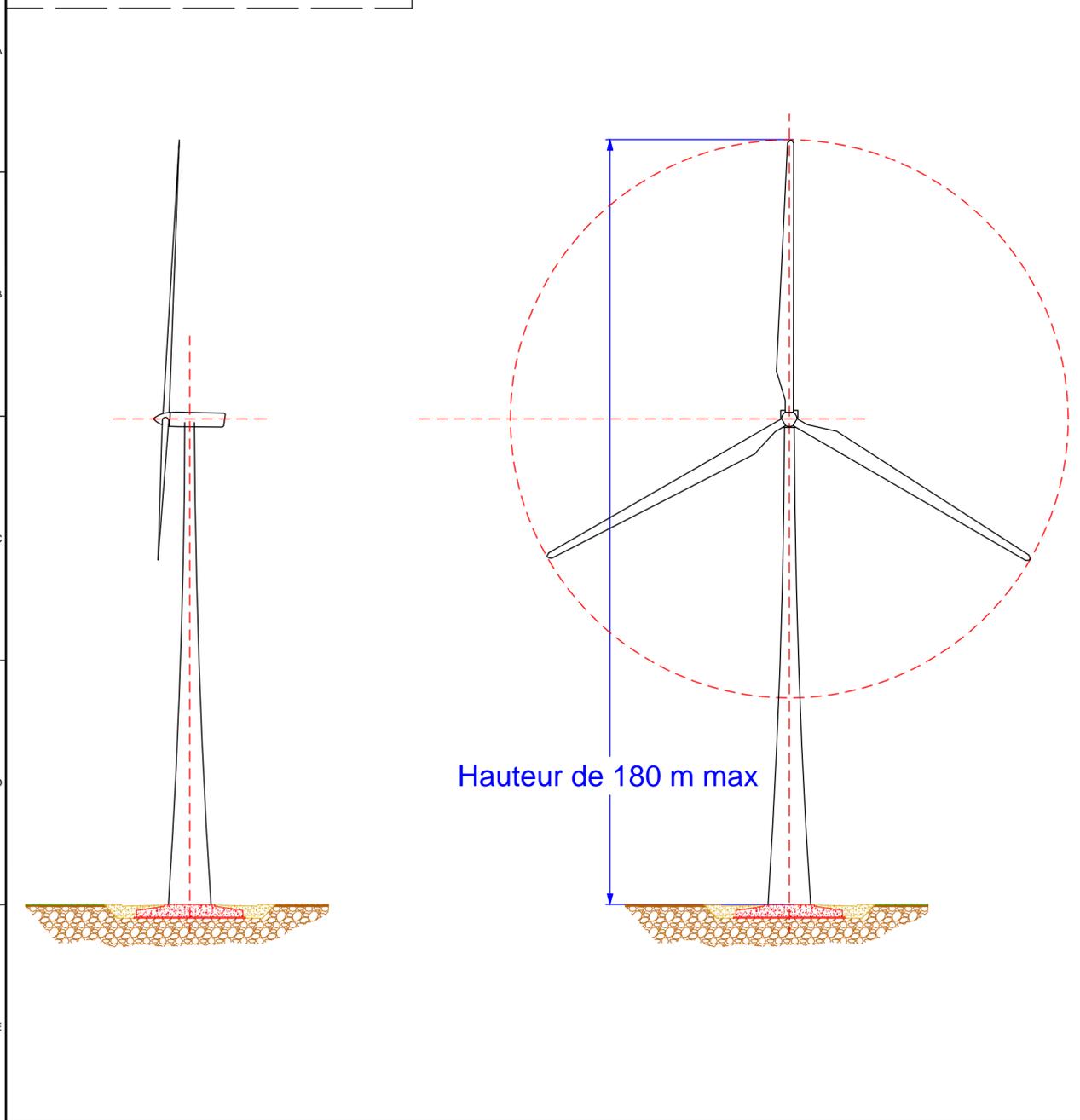
COPYRIGHT "IGN-2015"

CE PLAN EST LA PROPRIETE DE RES SAS. TOUTE REPRODUCTION SANS AUTORISATION EST INTERDITE

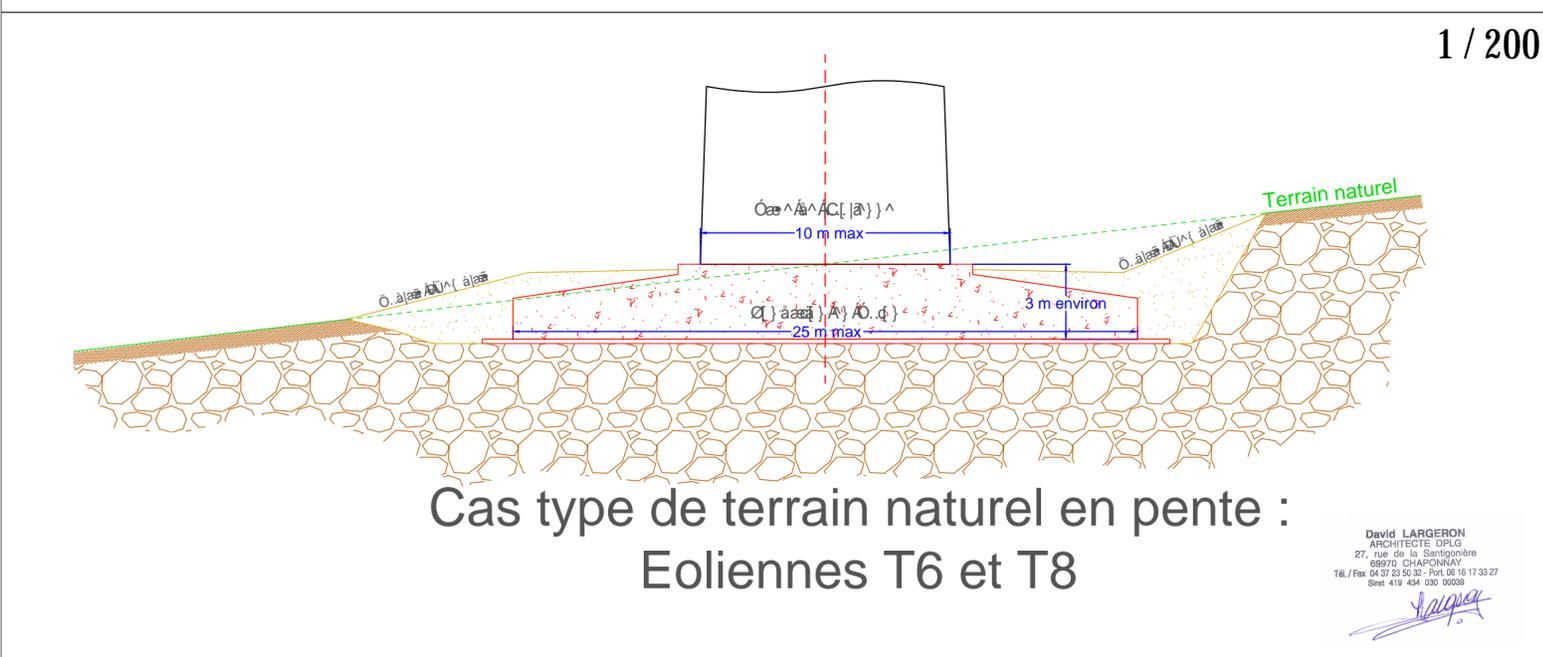
res
"LA FONTAINE"
330 RUE DU MORELLET
21 DE COURTINE
84000 AVIGNON, FRANCE
TEL : +33 (0) 4 32 76 03 00
FAX : +33 (0) 4 32 76 03 01

3. PLAN DES FACADES ET DES TOITURES – AU10.3

[3° du I de l’art. 4 du décret n° 2014-450 et le a) de l’art. R.431-10 du code de l’urbanisme].*



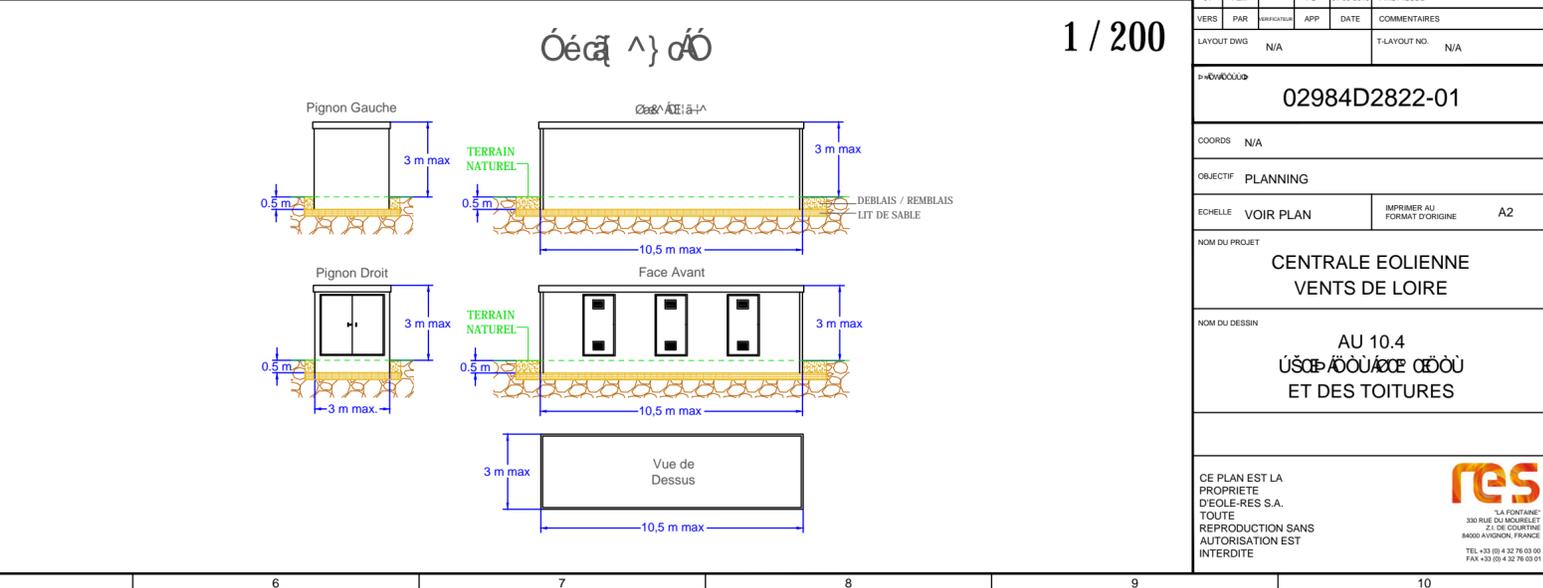
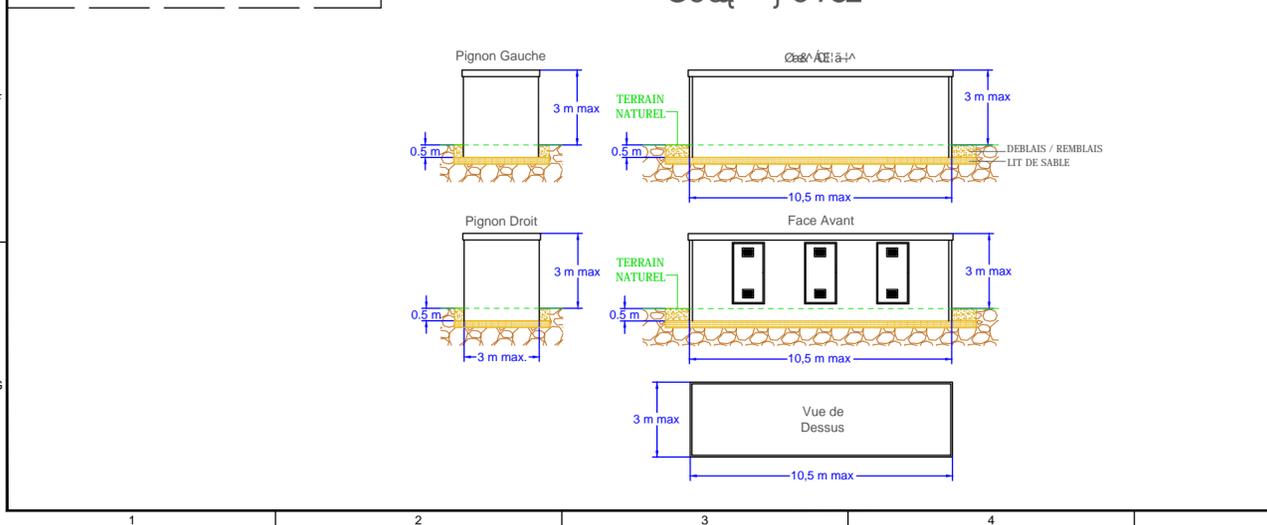
Cas type de terrain naturel plat :
Eoliennes T1, T2, T3, T4, T5 et T7



Cas type de terrain naturel en pente :
Eoliennes T6 et T8

David LARGERON
ARCHITECTE DPLG
27, rue de la Sartigomière
69570 CHAPONNAU
Tél / Fax 04 27 23 50 32 - Port. 06 16 17 33 27
Siret 419 434 030 00009

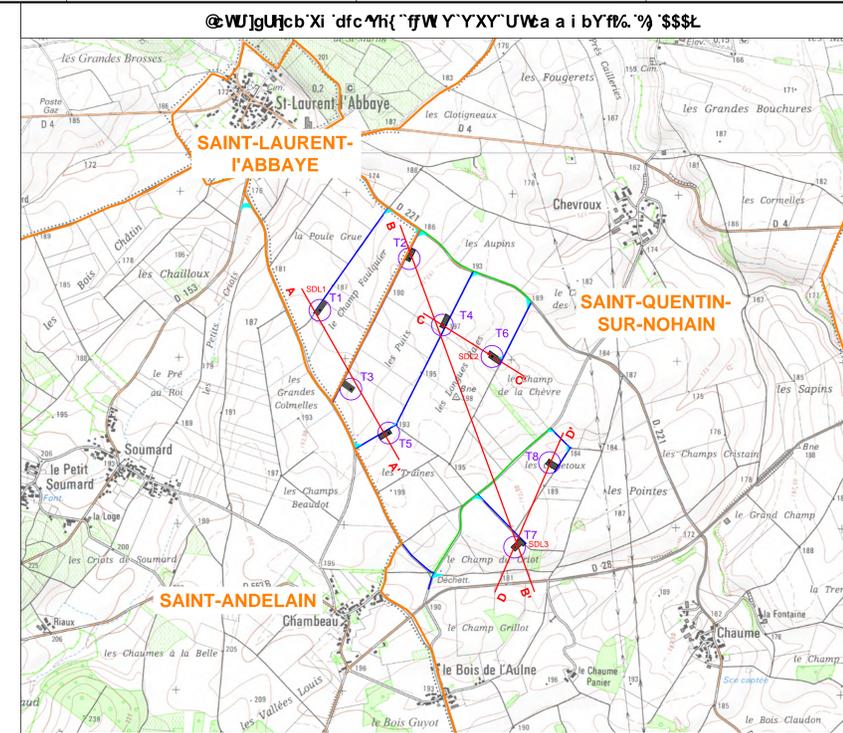
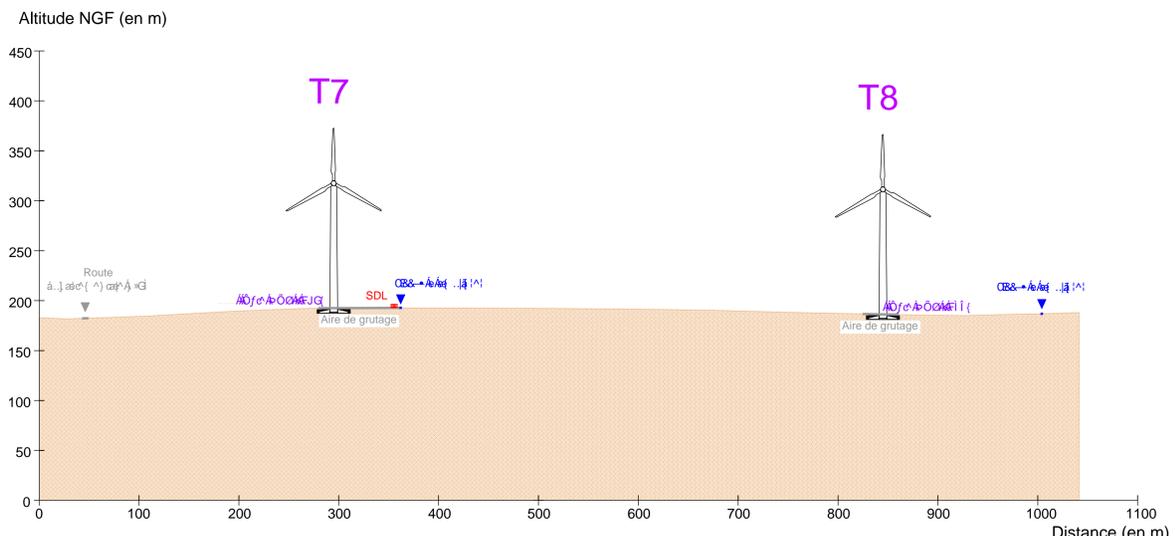
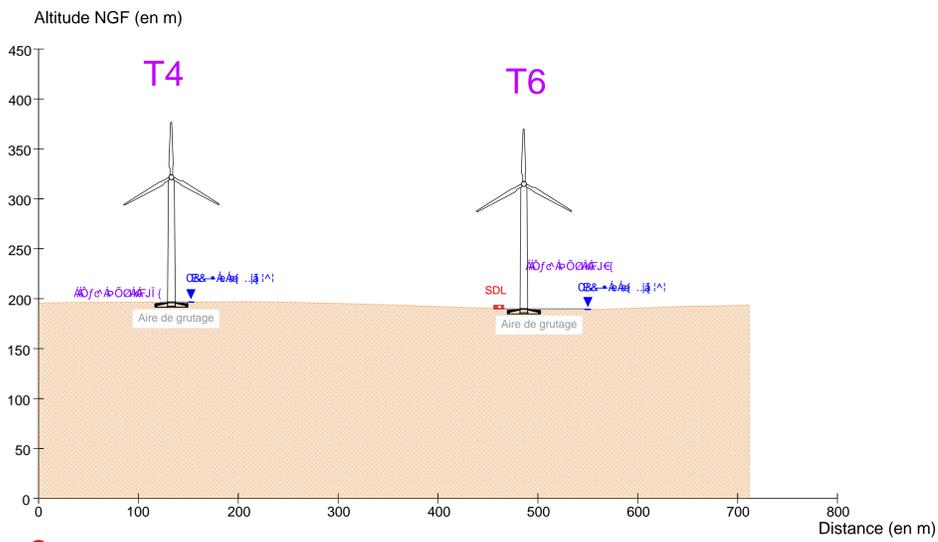
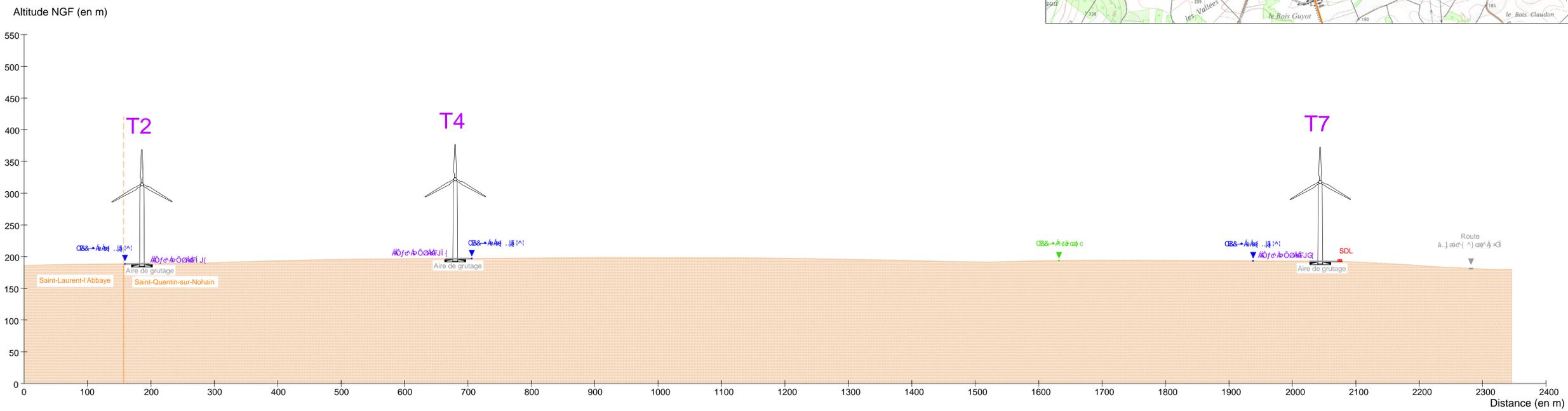
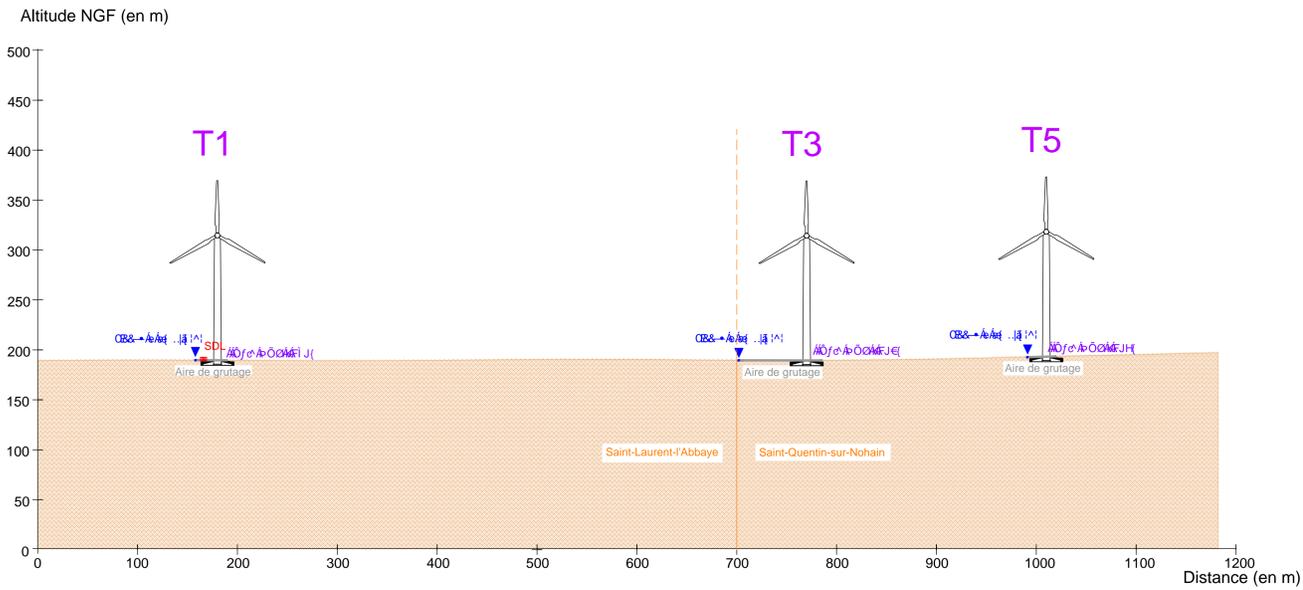
Structure de livraison



01	ALM	--	FG	01-09-2016	FIRST ISSUE
VERS	PAR	APPROUVE	APP	DATE	COMMENTAIRES
LAYOUT DWG	N/A			T-LAYOUT NO.	N/A
P=00000000					
02984D2822-01					
COORDS N/A					
OBJECTIF PLANNING					
ECHELLE VOIR PLAN			IMPRIMER AU FORMAT D'ORIGINE A2		
NOM DU PROJET CENTRALE EOLIENNE VENTS DE LOIRE					
NOM DU DESSIN AU 10.4 USAB/DOU/BOU ET DES TOITURES					
CE PLAN EST LA PROPRIETE D'EOLE-RES S.A. TOUTE REPRODUCTION SANS AUTORISATION EST INTERDITE					

4. PLAN EN COUPE – AU10.4

Un plan en coupe précisant l'implantation de la construction par rapport au profil du terrain [3° du I de l'art. 4 du décret n° 2014-450 et le b) de l'art. R*. 431-10 du code de l'urbanisme]



- Projet**
- Aire de grutage
 - Structure de livraison (SD)
 - Infrastructures
 - Limite communale

David LARGERON
 ARCHITECTE DPLG
 22, rue de la République
 49100 CHAMPAGNE
 Tél / Fax 02 47 82 00 00
 Mail 02 47 82 00 00

*Source: MNT de l'IGN

02	ALM	--	FG	14-02-2017	MAJ LAYOUT
01	LFO	--	FG	02-09-2016	FIRST ISSUE
VERS	PAR	PROJETS	APP	DATE	COMMENTAIRES
LAYOUT DWG	02984D0001-01			T-LAYOUT NO.	PFRALV1037

02984D2806-02

COORDS L93

OBJECTIF PLANNING

ECHELLE 1 : 2 500 IMPRIMER AU FORMAT D'ORIGINE A0

NOM DU PROJET
**CENTRALE EOLIENNE
 VENTS DE LOIRE**

NOM DU Dessin
**10.4
 COUPES TOPOGRAPHIQUES
 ET PLAN DE LOCALISATION**

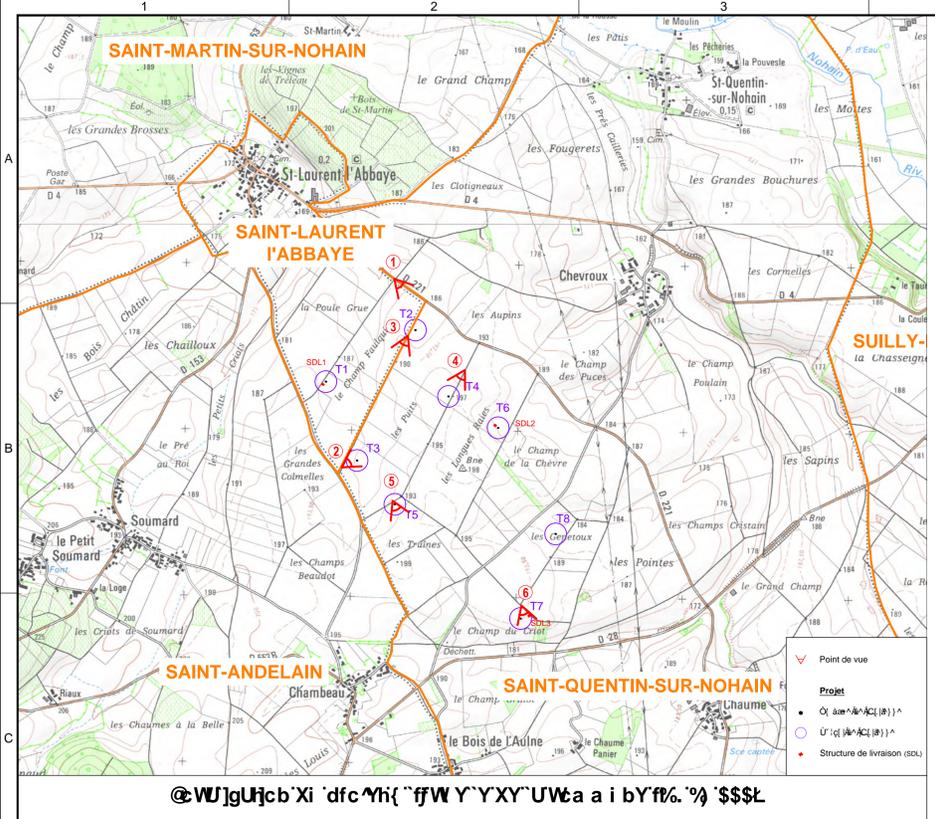
COPYRIGHT "IGN-2015"

CE PLAN EST LA
 PROPRIETE DE RES SAS.
 TOUTE REPRODUCTION
 SANS AUTORISATION EST
 INTERDITE

res
 "LA FONTAINE"
 330 RUE DE MOURELLET
 Z.I. DE COURTRIE
 84000 ANNONAY, FRANCE
 TEL +33 (0) 4 32 76 03 00
 FAX +33 (0) 4 32 76 03 01

5. INSERTION PAYSAGERE ET PHOTOGRAPHIES DANS L’ENVIRONNEMENT PROCHE ET DANS LE PAYSAGE - AU10.5/6/7

- Un document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction par rapport aux constructions avoisinantes et aux paysages, son impact visuel ainsi que le traitement des accès et du terrain [3° du I de l'art. 4 du décret n° 2014-450 et le c) de l'art. R*. 431-10 du code de l'urbanisme]
- Une photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche [3° du I de l'art. 4 du décret n° 2014-450 et le d) de l'art. R*. 431-10 du code de l'urbanisme]. Les points et les angles des prises de vue sont reportés sur le plan de situation et le plan de masse en AU10.2
- Une photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain [3° du I de l'art. 4 du décret n° 2014-450 et le d) de l'art. R*. 431-10 du code de l'urbanisme]. Les points et les angles des prises de vue sont reportés sur le plan de masse en AU 10.2



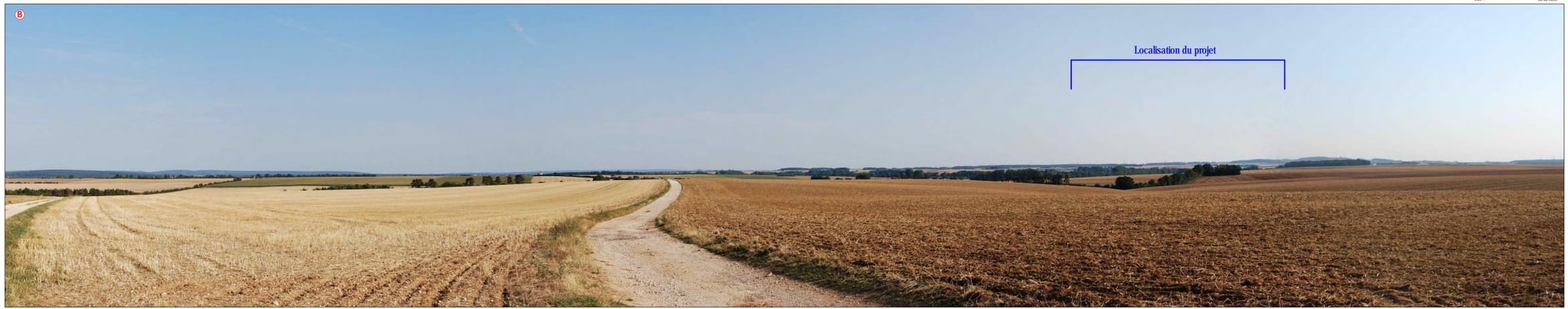
PC7 - Photographies permettant de situer le terrain dans l'environnement proche



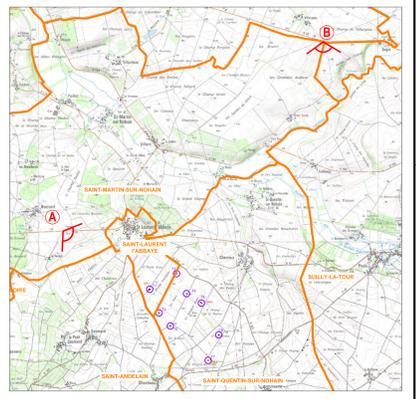
PC6 - Document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement



PC8 - Photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain



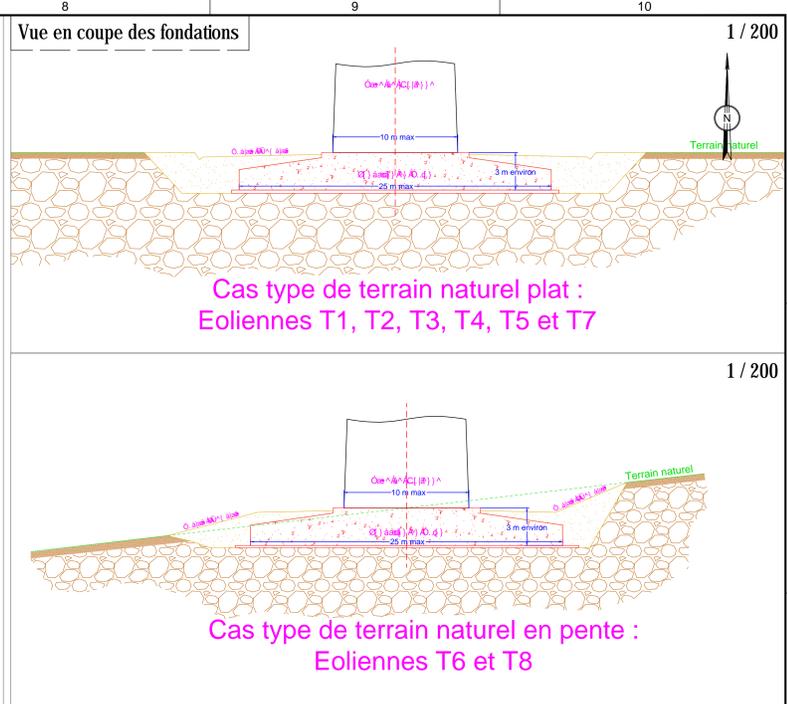
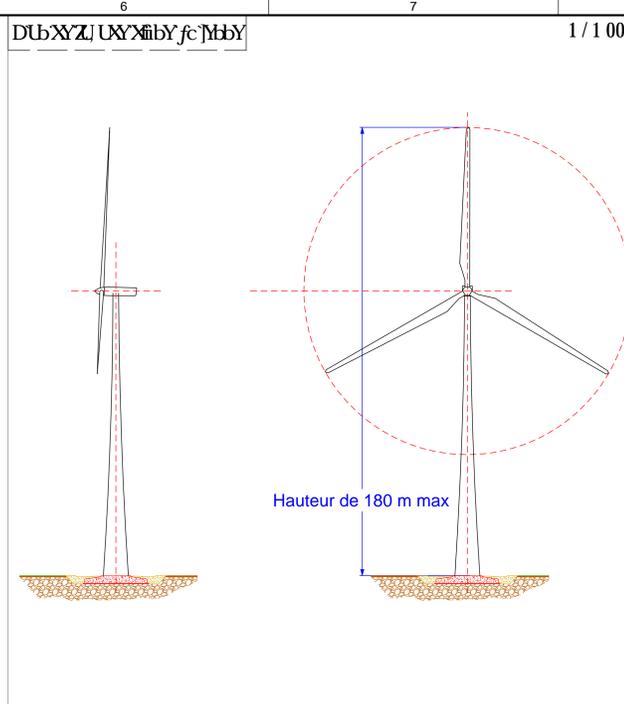
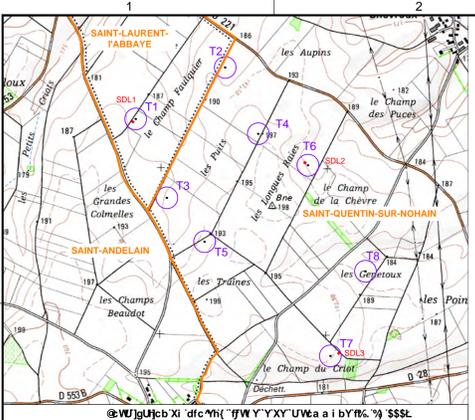
David LARGIERON
 ARCHITECTE DPLG
 27, rue de la Bourgogne
 86000 CHATELAIN
 Tél. / Fax de 02 52 52 52 - Port. de 06 17 33 37
 Site: www.res.fr



02	ALM	--	FG	15-02-2017	MAJ LAYOUT
01	ALM	--	FG	01-09-2016	FIRST ISSUE
VERS	PAR	PROPOSE	APP	DATE	COMMENTAIRES
LAYOUT DWG	02984D0001-01			T-LAYOUT NO.	PFRALV1037
02984D2807-02					
COORDS L93					
OBJECTIF PLANNING					
ECHELLE VOIR PLAN			IMPRIMER AU FORMAT D'ORIGINE A0		
NOM DU PROJET CENTRALE EOLIENNE VENTS DE LOIRE					
NOM DU DESSIN AU 10.5, 10.6 ET 10.7 DOCUMENTS GRAPHIQUES ET PHOTOGRAPHIQUES					
COPYRIGHT "IGN-2015"					
CE PLAN EST LA PROPRIETE DE RES SAS. TOUTE REPRODUCTION SANS AUTORISATION EST INTERDITE					



6. PLAN DE SYNTHÈSE



Projet

- Cercle rouge : Aire de livraison (SDL) Hauteur max = 3m
- Cercle orange : Aire de grutage
- Cercle vert : Structure de livraison (SDL) Hauteur max = 3m
- Cercle bleu : Limite communale
- Cercle noir : Point de vue

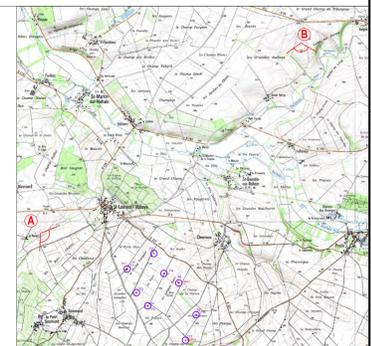
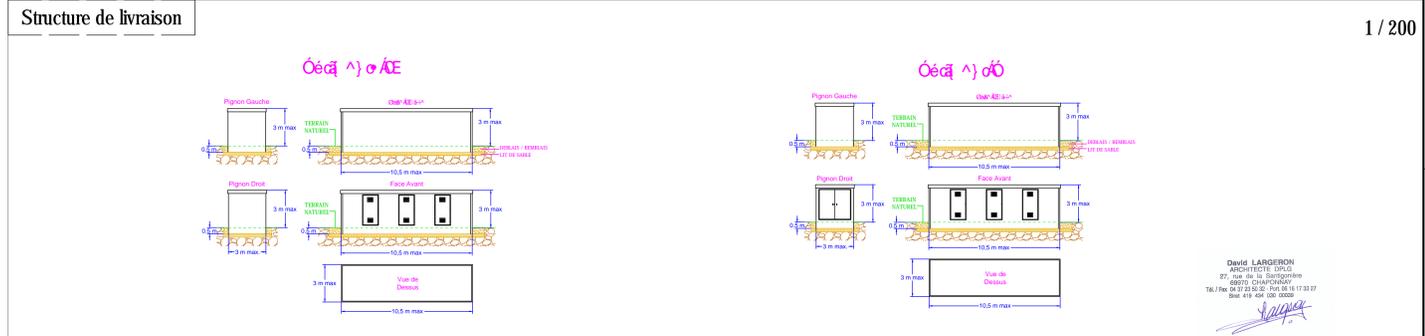
PC7 - Photographies permettant de situer le terrain dans l'environnement proche



PC6 - Document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement



PC8 - Photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain



02	ALM	FG	15-02-2017	MAJ LAYOUT
01	ALM	FG	02-09-2016	FIRST ISSUE
VERS	PAR	APP	DATE	COMMENTAIRES
LAYOUT DWG	02984D0001-01		T-LAYOUT NO.	PFRALV1037
02984D2823-02				
COORDS L93				
OBJECTIF PLANNING				
ECHELLE VOIR PLAN		IMPRIMER AU FORMAT D'ORIGINE A0		
CENTRALE EOLIENNE VENTS DE LOIRE				
PLAN DE SYNTHESE				
COPYRIGHT 'IGN-2015'				
CE PLAN EST LA PROPRIETE DE RES SAS. TOUTE REPRODUCTION SANS AUTORISATION EST INTERDITE.				

